

# OUTILLAGES SPECIFIQUES DE FAURECIA



## Pratique comptable actuelle

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande spécifique et dont le client veut devenir propriétaire, sont enregistrés en stocks et le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure des facturations prévues dans le contrat.

Les outillages restant la propriété de FAURECIA sont enregistrés en immobilisations corporelles.

## IFRS

En application de la norme IAS 18 Revenus, lorsque les risques et avantages ne sont pas transférés au client, c'est-à-dire en pratique lorsque les outillages sont payés au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées, ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme vendus.

En l'absence de garantie de paiement par le client, les dépenses d'outillages remplissent les critères d'une immobilisation définis par la norme IAS 16 Immobilisations, et sont enregistrés en immobilisations corporelles. Ces outillages sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur 3 ans.

En cas de paiement garanti contractuellement par le client, ces dépenses constituent des en-cours. La facturation au client est enregistrée en chiffre d'affaires au rythme des étapes techniques validées par le client.

## Impact sur les comptes du groupe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les outillages antérieurement comptabilisés en stocks, pour lesquels le paiement par le client n'est pas garanti contractuellement, sont reclassés en immobilisations corporelles.

Dans le compte de résultat, l'amortissement des outillages comptabilisés en immobilisations corporelles se substitue à ce qui était comptabilisé jusqu'alors comme une sortie de stock.